

**Zeitschrift:** Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =  
Gazetta militare svizzera

**Band:** 69=89 (1923)

**Heft:** 21

**Artikel:** La Question des Instructeurs

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-2613>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

jüngere Offiziere zur freiwilligen militärischen Tätigkeit (Kadetten, Vorunterricht, Unteroffiziersvereine und sogar Veranstaltungen der Offiziersgesellschaften) heranzuziehen.

Hier muß die Bewegung anfangen, wie es auch vor 25 Jahren gewesen ist.

Mit verärgertem Zurückziehen, „weil ja doch alles nichts nütze“, ist nichts Positives zu erreichen. Besser wird es nur, wenn Alle mithelfen, wenn auch die Jugend wieder zukunftsfreudig mit anfaßt, um den Karren aus den alten ausgefahrenen Geleisen herauszureißen.

Wir sind die Ersten, die es dankbar und mit Freuden anerkennen, daß hervorragende politische Führer schon die ersten Schritte getan haben, um unser Wehrwesen aus der abschüssigen Bahn zu ziehen, auf die es in den letzten Jahren geraten ist. Aber wir müssen uns auch hinter sie stellen, ihnen den Rücken stärken gegenüber dem Kleinmut, der Bedenklichkeit, der Gleichgiltigkeit, gegen die sie sich erhoben haben. Wie der Offizier eine Truppe hinter sich wissen muß, die ihm folgt, wenn er ruft: „Mir nach!“, so braucht der politische Führer Männer, die ihm folgen, und die müssen jetzt in erster Linie wir Offiziere sein.

Es muß wieder frisches Leben in das Offizierskorps, in die Offiziersvereine kommen; wir müssen uns unserer Verantwortlichkeit als Bürger wieder mehr bewußt werden, dürfen nicht mehr „auf Befehle warten“, d. h. das Uebelste tun, was ein Offizier tun kann.

Wir müssen dafür sorgen, daß die Wahrheit, die ganze unverhüllte Wahrheit — und wenn es die geheiligten Zahlen sind — über den Zustand unserer Landesverteidigung im Volke bekannt wird. Nur dann ist ein wirklicher, ernsthafter Aufschwung möglich. Mit Verhüllen, Bemänteln, Ueberlisten und mit Flickwerk ist nirgends weniger zu erreichen, als gerade bei uns, und für unsere Gegner — Innen und Außen — sind diese Dinge ja doch kein Geheimnis.

Die Wahrheit ist im Begriff, einen Schritt vorwärts zu tun. Sorgen wir dafür, daß sie wirklich in Marsch kommt.

---

### La Question des Instructeurs.

Discours prononcé au Conseil National, dans la séance du 26 Septembre 1923, par le Conseiller-National *R. Dollfus*, Lieut.-Col. d'EMG.

En ce qui concerne le chapitre de l'instruction, je voudrais attirer l'attention de la salle sur la question du recrutement des officiers instructeurs.

Je trouve, à la page 428 du Rapport de gestion, le passage suivant: „Quant à l'instruction dans les écoles de recrues et de

cadres, le manque de personnel instructeur se fait regrettablement sentir. Dans l'artillerie notamment, dont les tâches deviennent toujours plus compliquées et plus difficiles, il arrive assez souvent, dans les écoles de recrues, de ne pas pouvoir attribuer à chaque unité un officier de carrière comme chef de l'instruction". Et un peu plus loin, le rapport de gestion continue: „Espérons qu'il sera possible de combler, dans un laps de temps rapproché, les vides dans le corps des instructeurs. Une indication à retenir aussi dans les circonstances actuelles, c'est que la situation matérielle des officiers instructeurs doit correspondre aux places analogues dans la vie civile". Puisque le Conseil Fédéral admet lui-même qu'il y a là quelque chose qui cloche, je crois que nous sommes autorisés à nous poser la question suivante: Est-ce que la situation matérielle et morale de nos officiers d'instruction est ce qu'elle devrait être? La réponse à cette demande nous est donnée par la réunion des chiffres que nous trouvons dans le Rapport de gestion même.

Parmi les officiers subalternes, les effectifs budgétaire et de présence à la fin de 1922 sont:

|                       | Budget | Présence             |
|-----------------------|--------|----------------------|
| Infanterie            | 7      | 3                    |
| Cavalerie             | 3      | 0                    |
| Artillerie            | 8      | 1                    |
| Génie                 | 2      | 1                    |
| Troupes de forteresse | 1      | 0                    |
| Service de santé      | 4      | 3                    |
|                       |        | (dont 2 provisoires) |
| „ des subsistances    | 1      | 0                    |
| Total                 | 26     | 8                    |

L'officier subalterne, premier-lieutenant, est enregistré dans la quatrième classe des soldes; il touche frs. 3700.— c. à. d. qu'il est équiparé à un secrétaire de chancellerie de II<sup>e</sup> classe. Vous savez très bien que quand une place de secrétaire de chancellerie de II<sup>e</sup> classe est vacante, il y a des centaines de candidats. Comment cela se fait-il que chez les instructeurs, il n'y ait pas même le 30% des places qui soit couvert? Il faut certainement qu'à ce manque de candidats il y ait des raisons, et ces raisons, je vais vous les dire: Un instructeur, officier subalterne, devrait être comparé à quelque chose de plus qu'à un secrétaire de chancellerie de II<sup>e</sup> classe puisque les conditions de son admission sont beaucoup plus sévères. On demande à l'officier instructeur, avant d'être admis définitivement, de faire un apprentissage de 3 ans comme aspirant instructeur, et quand il a fait ces trois ans d'apprentissage et qu'il est définitivement admis, la vie n'est pas bien rose pour lui. Dans l'artillerie, à cause des nombreuses places vacantes, c'est un déménagement continuel. J'ai sous les yeux un tableau que m'a donné notre

distingué chef de l'arme de l'artillerie, M. le colonel Bridel. D'après ce tableau, les instructeurs font, chaque année, du service à la place d'arme où ils ont leur famille pendant un laps de temps qui va d'un maximum de 6 mois à un minimum de 1½ mois. Quelles sont, Messieurs, les indemnités que touchent ces officiers quand ils font du service en dehors de leur place d'armes? 10 frs. par jour, pour les officiers mariés, 6 frs. par jour pour les célibataires. Je sais bien qu'un officier instructeur n'est pas un conseiller-national pour lequel il est impossible de vivre à moins de 35 frs. par jour, comme plusieurs d'entre vous nous l'ont prouvé avec beaucoup d'éloquence dans la dernière session; cependant vous admettez avec moi que 10 frs. et 6 frs. ne sont pas des taux qui puissent faire faire à nos officiers des affaires; ils ne peuvent pas s'enrichir là-dessus, d'autant plus qu'ils ont à leur charge les frais de voyage pour rentrer dans leur famille le dimanche. Il reste donc à l'officier instructeur, sans compensation aucune, le „dommage moral“ qui découle du fait qu'il est séparé de sa famille la plus grande partie de l'année. On exige d'ailleurs beaucoup plus de culture de l'officier instructeur que du secrétaire de chancellerie de II<sup>e</sup> classe. On exige de lui la maturité, on exige enfin des aptitudes physiques, du courage, du caractère, tout ce qui se résume dans ce que nous appelons les vertus militaires. C'est pour cela que, pendant leurs trois ans d'apprentissage, beaucoup d'aspirants sont renvoyés sans jamais être admis comme instructeur. L'instructeur n'a en outre pas, comme le fonctionnaire civil, des heures de bureau; il faut qu'il se lève à 5 heures quand c'est nécessaire, qu'il sorte par tous les temps; c'est un métier qui use la santé. C'est évidemment pour cela qu'il y a beaucoup de personnes qui n'y vont pas! C'est pour cela que vous ne vous étonnerez pas si je vous dis qu'un divisionnaire, un des meilleurs, m'a déclaré il y a quelques semaines que son fils voulait à tout prix devenir instructeur et qu'il le lui a défendu.

Il y a encore le côté moral de la question. Les places vacantes font que ceux qui restent sont surchargés de besogne et n'ont pas le temps de pourvoir à leur instruction professionnelle, surtout dans l'artillerie. L'instructeur d'artillerie devrait, dans l'intérêt du service, faire L'Ecole centrale II, des services dans les autres armes, à cause des questions de liaison actuellement tellement importantes; il aurait des questions techniques à étudier de même que les règlements des armées étrangères. Il ne le peut pas parce qu'il est sur les dents du matin au soir et pendant toute l'année. Qu'on cesse donc de considérer l'instructeur comme un traîneur de sabre; qu'on se dise qu'on exige beaucoup de lui en fait d'instruction générale, dans les armes savantes aussi beaucoup de connaissances techniques. Je vous rappelle qu'il faut dans l'artillerie des connaissances absolument scientifiques, comme celles concernant le repérage par les

lueurs et le son, le service topographique, la télégraphie et la téléphonie sans fil etc.

M. le Chef du Département, je ne vous demande pas d'augmenter la solde des instructeurs subalternes, il est possible qu'elle soit suffisante; je demande de porter toute votre attention sur le fait qu'il n'y a plus suffisamment d'aspirants pour la place d'officier de carrière. Je vous demande de vous préoccuper comme vous le faites certainement déjà, du grave dommage qui résulte pour l'armée de ce fait. Je vous demande de rechercher les causes matérielles et morales de cette crise.

Dans les grades plus élevés, la situation est encore plus grave; il ne faut pas se faire d'illusions par le fait qu'actuellement l'effectif budgétaire est à peu près couvert. Cela dérive tout simplement du fait qu'il y a une vingtaine d'années, les conditions de vie étaient beaucoup moins chères et les conditions de valeur morale qu'on demandait aux officiers étaient beaucoup moindres. Cela fait qu'à cette époque, il n'était pas si difficile de trouver des instructeurs. Mais quelle sera la situation d'ici une dizaine d'années quand les subalternes actuels seront devenus des officiers supérieurs et quand nous n'aurons que le 30 ou le 32 % des places pourvues? Un commandant de cours ou d'école a une plus grande responsabilité qu'on ne l'imagine; il est toujours guetté par une mise à la retraite plus ou moins brusque, des causes de laquelle il ne peut pas toujours être rendu responsable. Dès que sa santé baisse, et cela arrive facilement dans le métier, il est presque de son devoir de chercher à se placer autre part. Il faut donc à tout prix donner la préférence aux instructeurs pour les places de directeur d'arsenaux, pour d'autres places civiles, non seulement dans le Département Militaire, mais dans toute l'administration fédérale, quand la santé ne leur permet plus de continuer dans la carrière militaire.

Il y a encore des places d'armes comme Bière, Kloten ou Bülach, où les instructeurs ne trouvent pas de logement, surtout si leur famille est nombreuse.

A Bière, les officiers instructeurs sont obligés de se loger à Gimel, à 5 kilomètres de distance, ou même à Morges. Eh bien, dans ce cas aucune indemnité ne leur est donnée. Il me semble que dans des cas pareils il faudrait que le gouvernement allouât aux instructeurs une indemnité spéciale ou bien fît les constructions nécessaires pour que les instructeurs trouvent à se loger.

Lorsqu'on a discuté le budget militaire, j'ai indiqué des économies par millions. Cela me donne le droit de vous indiquer un point où la valeur de notre armée peut être énormément augmentée avec de bien modestes sacrifices financiers, peut-être même rien qu'avec des mesures d'ordre moral.

Il faut que la carrière d'instructeur offre suffisamment d'avantages matériels et moraux pour sembler désirable à de nombreux candi-

dates, de façon à nous permettre de faire une sélection. Si nous arrivons à faire cette sélection, nous ferons disparaître complètement les cas, heureusement très rares, de manque de tact, de mauvais traitements de la troupe qui émeuvent, à juste titre quand ils se vérifient, l'opinion publique et le Parlement.

L'instruction a dans notre armée une importance relativement beaucoup plus grande que dans toutes les autres armées, et ceci à cause de notre faiblesse en matériel, de nos périodes d'instruction extrêmement courtes. Pour notre armée qui sera, ou qui ne sera pas, selon le bon vouloir du peuple souverain, nous voulons une instruction idéalement humaine, qui fasse jaillir des sources les plus profondes les admirables réserves d'énergie de notre peuple, mais qui soit toujours soucieuse de la dignité du soldat-citoyen.

Notre faiblesse en matériel, nos périodes d'instruction excessivement courtes doivent trouver une compensation par le maximum possible de rendement dans l'instruction des troupes qui ne sera atteint qu'avec un bon corps d'instructeurs.

Permettez-moi, d'accord avec le chef du Département Militaire, de vous donner lecture des conclusions du rapport de M. le colonel Bridel, chef d'arme de l'artillerie, à la suite du stage qu'il a fait auprès du centre d'études tactiques d'artillerie à Metz. Le colonel Bridel écrit :

„Mon stage au C. E. T. A. à Metz m'a convaincu que la question la plus inquiétante pour l'artillerie suisse est le nombre tout à fait insuffisant d'officiers instructeurs. Au premier abord, il semblerait que ce qui doit nous alarmer le plus devrait être d'une part le temps trop court accordé pour l'instruction des cadres et des recrues et, d'autre part, l'état incomplet de notre système d'artillerie au point de vue matériel. Mais c'est cependant sans aucun doute le facteur du personnel d'instruction qui joue le plus grand rôle. La question est d'autant plus importante qu'en ce qui concerne ce point une amélioration est possible sans que les frais augmentent sensiblement.

„Nous devons, le plus tôt possible, arriver à compléter ce personnel. En effet, il est presque inutile d'améliorer et d'augmenter notre matériel et de perfectionner nos méthodes d'emploi d'artillerie, s'il ne nous est pas possible d'instruire convenablement nos cadres et la troupe. Il n'y a rien de plus décourageant que de devoir se dire à la fin de chaque cours et de chaque école qu'on n'a pas été à même d'obtenir, vu la pénurie du personnel d'instruction, le résultat auquel on pourrait arriver.

„Cette insuffisance a une répercussion néfaste sur l'unité de doctrine. Il est pour le moment impossible d'attribuer aux écoles centrales et aux cours d'état-major le personnel d'instruction qui conviendrait pour l'enseignement de la tactique d'artillerie. D'autre part, les officiers-instructeurs d'artillerie pris continuellement par

leurs fonctions normales, ne peuvent pas participer à L'Ecole centrale II, ni faire de stage dans l'infanterie et la cavalerie, ce qui serait d'une grande valeur pour eux et pour l'arme.

„Il faut nécessairement et avant tout réaliser ce progrès si l'on veut chez nous l'unité de doctrine dans l'emploi de notre artillerie en liaison avec les autres armes. Pour le moment, celle-ci fait encore défaut.“

Ce rapport, Messieurs, indique la voie si clairement que je n'ai pas besoin d'ajouter un mot.

---

## Neuerungen für kriegsgemässe Gefechtsschiessübungen.

Von Major *Siegrist*, Kdt. Füs.-Bat. 56, Bern.

Der Ausbildung der Infanterie und Mitrailleure im kriegsgemässen Gefechtsschiessen wurde bei uns schon vor dem Kriege große Aufmerksamkeit geschenkt; der Krieg hat dann in erhöhtem Maße die Wichtigkeit dieses besondern Ausbildungszweiges bewiesen.

In Rekrutenschulen, Wiederholungskursen, ja selbst in Schützen-gesellschaften wird nunmehr solchen Schießübungen die größte Beachtung geschenkt. Mehr denn je werden sie in coupiertes Gelände verlegt, die Ziele, gewöhnlich Fallscheiben, kriegsgemässer aufgestellt und die ganze Durchführung der Uebung soviel wie möglich den Kriegserfahrungen anzupassen gesucht. Doch trotz allen dem Kriege abgelauchten Erfahrungen fehlt diesen Uebungen vielfach das, was zur richtigen Führerausbildung, zur Erlernung selbständigen raschen Handelns sehr wichtige Voraussetzung ist: *das plötzliche Auftauchen des Gegners*, d. h. des zu bekämpfenden Zieles im scheinbar leeren Gefechtsfelde.

Will man das Gefechtsschiessen kriegsgemäss gestalten, Führer und Truppe für den Krieg richtig ausbilden, so gehört dazu, außer raschem Entfernungsschätzen, gutem Schiessen und richtigem Verhalten im Gefechtsfelde, auch das Erlernen des raschen taktischen Erfassens der Lage, das rasche Beobachten, Beurteilen und Melden, sowie das schnelle Handeln. Dies alles zu erlernen, wird aber Führern und Mannschaften gar oft zu leicht gemacht, indem gewöhnlich bei solchen Schießübungen in dem bestimmten Gefechtsabschnitt die verschiedenen Ziele durch sichtbare Scheiben gezeigt werden. Der Eindruck der Ueberraschung, der zur Ausbildung so wertvoll ist und der zum selbständigen Handeln zwingt, geht dabei meistens vollständig verloren.

Diesen Uebelstand aufzuheben oder doch wenigstens zu mildern, ist der Zweck einer kleinen Erfindung, die erlaubt, ohne großen Aufwand an Zeit und Geld, Ziele plötzlich erscheinen zu lassen unter gleichzeitigem Markieren von Gewehr-, Maschinengewehr- oder